

Compte-rendu du 5^{ème} comité de l'eau du bassin de la Creuse



1^{er} Juillet 2019

Prissac (36)



LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES ET EXCUSÉES :

LISTE DES PERSONNES PRESENTES		
Prénom	Nom	Structure
Bruno	BARBEY	Fédération Départemental de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Indre
Etienne	BEGUIN	Fédération Départemental de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Vienne
Vincent	BERTHELOT	EPTB Vienne
Daniel	BEUZE	Communauté de communes Creuse Confluence
Etienne	BOURY	SMABGA
Hélène	CATALIFAUD	DDT de l'Indre
Louis	CAUCHY	Communauté de communes Creuse Grand Sud
Peggy	CHEVILLEY	Communauté de communes Creuse Sud Ouest
Aurore	COIGNET	PNR de la Brenne
Jean-Bernard	DAMIENS	L'Escuro - CPIE des Pays Creusoises et Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe
Jacques	DARABASZ	Fédération Départemental de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Creuse
Josselin	DE LESPINAY	ASN Centre - Comité de bassin
Alain	de TARADE	Administrateur SEPB
Dimitri	DESLANDES	Chambre d'agriculture de l'Indre
Anne	FERANDON	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
Claire	GAGNEUX	AELB
Thierry	GAILLARD	Conseil départemental de la Creuse - Vice Président
Monique	GAUTHIER	Syndicat Mixte du bassin de la Petite creuse
Paul	GENET	Association pour la Sauvegarde de la Gartempe
Tony	GNAVO	EPTB Vienne
Annick	GOMBERT	Conseil régionale Centre-Val de Loire - EPTB Vienne
Patrick	GOUIFFES	AELB
Philippe	GOURLAY	Communauté de communes Marche Occitane - Val d'Anglin
Laurent	GOVAL	DDT 23
Hervé	GRIMAUD	SIAEP de la région de Bousac
Emilie	GUERET	Chambre Agriculture 23
Isabelle	HALLOIN-BERTRAND	Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire
Emmanuelle	HETSCH	Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne
Charlotte	JACQUET-MARTIN	Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Fontgombault
Thierry	JACQUIER	DDT 37
Johannes	KNIES	Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne
Guy	LABAYE	Chambre Agriculture 23
Sébastien	LABESSE	Syndicat Mixte Contrat de Rivières Gartempe
Laurence	LACOUTURE	DREAL Nouvelle Aquitaine
Eloïse	LE ROUX	PNR Millevalches
Géraldine	LEMARCHANT	DDT de la Vienne
Julien	LEMESLE	Ecole de Pêche de la Petite Creuse
Stéphane	LORIOT	EPTB Vienne
Angélique	LORY	Syndicat Mixte du bassin de la Petite creuse
Angélique	MACHABERT	DDT de l'Indre
Franck	MAGNON	CC Vienne et Gartempe
Mickaël	MARTIN	Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse
Patrick	MAURETTE	DDT 87
Alban	MAZEROLLES	Syndicat Mixte d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise
Philippe	MONCAUT	Conseil départemental de la Creuse - Direction de l'environnement
Jean-Pierre	NANDILLON	CC Eguzon-Argenton Vallée de la Creuse
Jérôme	ORVAIN	EPTB Vienne
Roger	OSTERMEYER	DDT 23
Pierre-Henry	PARDOUX	Fédération Départemental de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Creuse
Didier	PERTHUIS	Conseil Départemental de la Vienne
Elodie	PICARD	Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut - Chargée de missions GEMAPI / PAPI
Yannick	PINAUD	Comité de défense des riverains victime des inondations du Val de Creuse
Michelle	RIVET	Conseil régionale Centre-Val de Loire
Mylène	TAILLAT	Fédération Départemental de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Creuse
Anais	TRINQUART	Syndicat d'Aménagement Brenne Creuse Anglin Claise
Stéphane	VASSEL	L'Escuro - CPIE des Pays Creusoises
Jérôme	YVERNAULT	AFB de la Creuse

Soit 57 personnes présentes

Absents ou excusés		
Prénom	Nom	Structure
François	BOCK	ETPB Vienne - Conseil Départemental de la Vienne
Monsieur	BOIGARD	Conseil Départemental 37
William	BOIRON	CC Vienne et Gartempe
Didier	BORREL	DDT de la Haute-Vienne
Jean-Pierre	BOURDET	SMABGA
Jean-Louis	CAMUS	Syndicat Mixte d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise
Jean-Paul	CHANTEGUET	PNR de la Brenne
Nicolas	CORNETTE	Syndicat Mixte du bassin de la Petite creuse
Marie	CROUZOLON	Limoges Métropole Communauté Urbaine
Magalie	DEBATTE	Préfecture de la Creuse
Alain	DELHOUME	Limoges Métropole
Luc	DELLA-VELLE	Pays Castelroussin Val de l'Indre
Monsieur	DEMIOT	Chambre d'Agriculture de l'Indre
Florent	IRIBARNE	Conseil Départemental de la Creuse
François	JOLIVET	Député de l'Indre
Jean-Claude	LEBLOIS	Conseil départemental de la Haute-Vienne
Pascal	LEROUSSEAU	Président Chambre Agriculture Creuse
Jacques	LUCBERT	Indre Nature
Marie-Ange	MAGNE	Députée de la 3ème Circonscription de la Haute-Vienne
Jean-Baptiste	MOREAU	Député de la Creuse
Alexia	ORAIN	CIVAM en Limousin
Jean-Gérard	PAUMIER	Conseil départemental d'Indre-et-Loire
Alain	PICHON	Conseil Départemental de la Vienne et EPTB Vienne
Grégoire	RICOU	Fédération Départemental de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Indre-et-Loire
Angéline	SENECAL	LOGRAMI
Nicolas	SIMONNET	Communauté de communes Creuse Confluence
Huguette	TORTOSA	Conseil régional Nouvelle Aquitaine et EPTB Vienne
Reine-Marie	WASZAK	Conseil départemental de la Vienne - EPTB Vienne
Paul	DUCHEZ	Fédération Départemental de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Haute-Vienne

Le diaporama est disponible à l'adresse : <http://www.eptb-vienne.fr/Comites-de-l-eau-BV-Creuse.html>

Introduction

M. Orvain (Président de l'EPTB) introduit la réunion consacrée à la question de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin de la Creuse.

Il remercie tout d'abord les participants pour leur présence à ce 5ème comité de l'eau. Lors de la dernière séance, il y a près d'un an, ce comité s'était prononcé en faveur de l'élaboration d'un SAGE sur l'ensemble du bassin de la Creuse. Depuis cette date, la consultation des collectivités territoriales concernant le périmètre du SAGE, supervisée par les 8 préfectures du bassin de la Creuse s'est déroulée au cours du premier semestre 2019. M.Orvain remercie les services de l'Etat pour la gestion de cette consultation.

La présente réunion permettra de prendre connaissance du bilan positif de cette consultation qui conforte le choix opéré par le comité de l'eau d'engager une démarche SAGE sur ce bassin. Mais, elle confirme aussi la préoccupation prégnante des élus vis à vis de l'état de la ressource en eau. Aussi, il rappelle que l'EPTB mesure les attentes suscitées par cette démarche.

La succession de périodes de sécheresses estivales prolongées associées à des recharges hivernales des eaux souterraines insuffisantes place désormais au premier plan la question de la gestion quantitative. Comment satisfaire l'ensemble des usages tout en respectant le bon fonctionnement de l'hydrosystème ? Quelles seront les adaptations nécessaires pour faire face à ces déficits en eau récurrents ?

Inséparables des aspects relatifs à la quantité, les volets qualité et milieux sont également fondamentaux et doivent être pris en compte dans une approche intégrée.

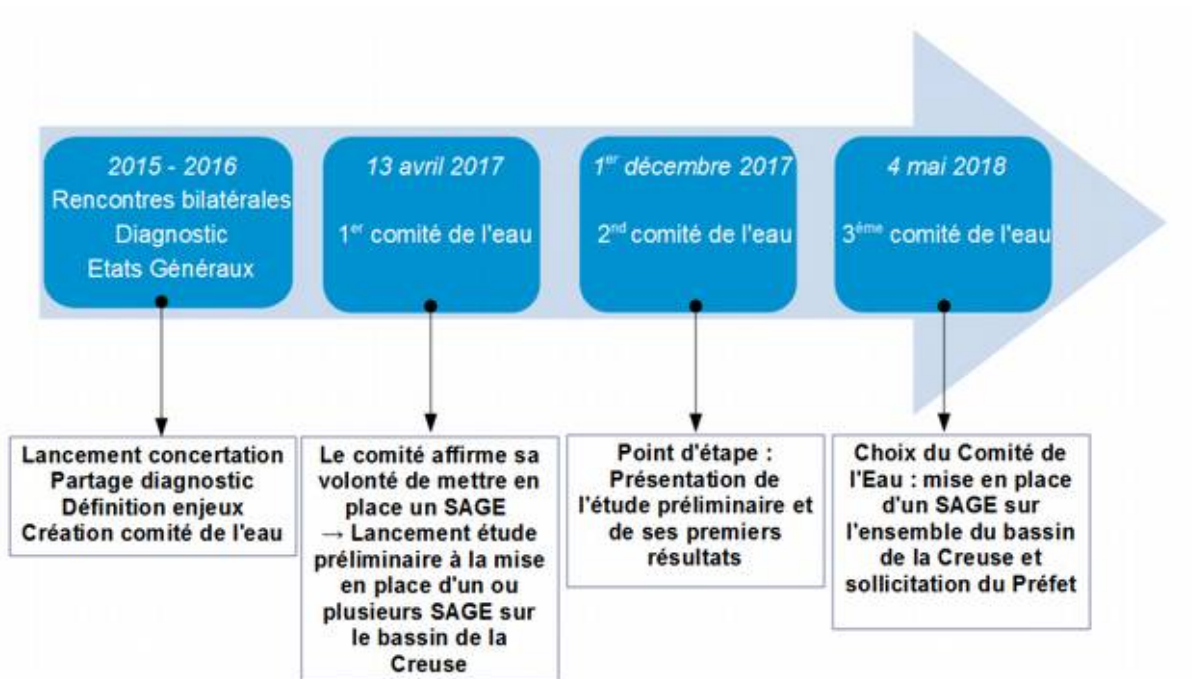
En complément des dispositifs en place tels que les contrats territoriaux, le SAGE constitue l'outil adéquat pour aborder ces sujets complexes et leurs interactions à une échelle cohérente. La force de cette démarche réside en grande partie dans la concertation et la co-construction, au sein de la commission locale de l'eau bien sur, mais également des commissions qui permettront à chacun d'apporter sa contribution en faveur de l'intérêt général.

L'EPTB Vienne qui à l'expérience du pilotage de dispositifs de cette envergure se chargera de créer les conditions propices à un travail fertile et utile pour gérer le présent et préparer l'avenir.

M. Lorient (Directeur de l'EPTB) présente l'ordre du jour de la réunion :

- Bilan de la concertation concernant la proposition de périmètre
- Méthodologie et calendrier pour la composition de la Commission Locale de l'Eau
- Point sur l'élaboration de l'État Initial du SAGE
- Questions diverses

Il rappelle ensuite les principales étapes ayant conduit le comité de l'eau à se prononcer en faveur d'un SAGE sur le bassin de la Creuse :



Les rencontres bilatérales menées en 2015 ont permis à l'EPTB de recueillir l'avis, les connaissances et la perception des enjeux de plus de 100 acteurs du bassin de la Creuse représentant 43 structures. Ce travail, qui a permis la réalisation d'un diagnostic de la gestion de l'eau sur ce territoire, croisant les éléments recueillis avec des éléments factuels d'analyse, a été partagé lors des Etats Généraux du bassin de la Creuse le 4 juillet 2016. Cette réunion a constitué un véritable coup d'envoi pour la démarche ayant conduit les acteurs du bassin de la Creuse à se prononcer en faveur d'un SAGE. Le comité de l'eau, comité de pilotage informel réunissant un large panel d'acteurs de l'eau du territoire, a été créé par la suite et a affirmé dès 2017 sa volonté de mettre en place un SAGE. Pour se faire, une étude préliminaire à la mise en place d'un ou plusieurs SAGE a été réalisée entre septembre 2017 et juin 2018 : cette étude a permis d'apporter les éléments d'analyse et argumentaires nécessaires à la prise de décision des acteurs qui, lors du 3^{ème} comité de l'Eau, ont choisi de solliciter le Préfet pour arrêter le périmètre du SAGE sur l'ensemble du bassin de la Creuse, afin d'engager dès le périmètre arrêté et la CLE constituée (début 2020), la phase d'élaboration de cet outil.

Il rappelle aussi que le périmètre du SAGE Creuse concerne 3 Régions (principalement 2 : Nouvelle Aquitaine et Centre-Val-de-Loire), 8 Départements (principalement 5 : Creuse, Indre, Haute-Vienne, Indre-et-Loire, Vienne) et 445 communes (principalement 370).

La parole est ensuite donnée aux représentants de la DDT de la Creuse.

Bilan de la consultation concernant la proposition de périmètre

M. Ostermeyer (DDT 23, Chef du service environnement) informe que Madame la Préfète de la Creuse, coordinatrice des services de l'État pour le SAGE Creuse, souhaite informer le Comité de

l'Eau que les résultats de la consultation présentés ce jour ont un caractère officiel puisque l'arrêté de périmètre est en cours de signature par les 8 Préfets concernés.

M. Goval (DDT 23, Bureau des Milieux Aquatiques) présente les résultats de la consultation au sujet de la délimitation du périmètre du SAGE Creuse. Il rappelle tout d'abord la procédure en vigueur et le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit la demande de délimitation de périmètre faite par le comité de l'eau. La consultation pour l'arrêté de périmètre a été organisée par les services de l'État de janvier à mai 2019 sur une période de 4 mois. Le périmètre proposé concerne l'ensemble du bassin de la Creuse soit 9552 km² et 250 000 habitants.

Le Code de l'Environnement désigne les structures consultées : les Communes, les Région, les Départements, l'EPTB, le Préfet Coordinateur de Bassin, le Comité de bassin.

M. Berthelot (EPTB Vienne, Chargé de missions) intervient pour présenter l'accompagnement que l'EPTB Vienne a réalisé en parallèle de la consultation des préfetures. Il a consisté en l'envoi d'un courrier explicatif et d'une plaquette à l'ensemble des structures consultées et aux EPCI du territoire. Une proposition de réunions groupées à destination des communes a été faite dans l'objectif de les renseigner sur la démarche de concertation mise en place depuis 2016 (qui a mobilisé l'échelle intercommunale), sur l'outil SAGE et sur l'organisation pressentie (rôle de la CLE et des commissions). Certains usagers non consultés ont par ailleurs été rencontrés. Le bilan est présenté : 14 réunions ont été organisées et 250 personnes rencontrées (liste disponible dans le diaporama téléchargeable à l'adresse <http://www.eptb-vienne.fr/Comites-de-l-eau-BV-Creuse.html>).

Les échanges ont essentiellement eu lieu sur des sujets de fonds (quantité et qualité de l'eau), sur les intérêts d'un outil SAGE et l'utilité des commissions.

M. Goval poursuit la présentation des résultats. L'ensemble des Départements, Régions, le Préfet de bassin Loire Bretagne, le comité de bassin Loire Bretagne et l'EPTB Vienne ont émis un avis favorable (11 exprimés et 3 tacites).

Concernant les 445 communes consultées, 97 % d'avis favorables (71 exprimés, 361 tacites) et 3 % d'avis défavorables ont été émis.

Les résultats de la consultation sont donc très largement favorables. A noter, le soutien à la proposition de périmètre et au projet exprimé par 2 structures non consultées (PNR Millevaches et SMA Bassin de la Gartempe et Affluents).

Au regard des résultats, un arrêté de périmètre inter préfectoral a été élaboré et sera signé courant juillet par les 8 Préfets concernés. Cet arrêté fixe le périmètre du SAGE Creuse (ensemble du bassin de la Creuse), désigne un Préfet Coordonnateur (Préfète de la Creuse) et précise un délai d'élaboration de 5 ans.

M. Goval introduit ensuite la composition de la Commission Locale de l'Eau et son cadre réglementaire avec la répartition en 3 collèges (élus, usagers, Etat).

Il informe que l'État fixe à **70 le nombre maximum de membres** à ne pas dépasser afin de permettre un fonctionnement satisfaisant de la CLE du SAGE Creuse.

Suite à une demande de **M. Damiens** (Président du SMCRG et du CPIE Pays Creusois), la DDT23 et l'EPTB Vienne confirment qu'une synthèse des avis pourra être transmise.

Composition de la Commission Locale de l'Eau – Méthodologie et calendrier

M. Berthelot (EPTB Vienne, Chargé de missions) rappelle les enjeux principaux de l'organisation pressentie du SAGE Creuse. Les principes partagés lors des précédents comités de l'eau et disponibles dans le dossier préliminaire au SAGE sont la nécessité d'une organisation adaptée à un vaste territoire, le respect des spécificités du bassin et la mobilisation d'un large panel d'acteurs pour recueillir leurs connaissances et leurs avis.

Afin de répondre à ces principes tout en conservant une gouvernance opérationnelle, un fonctionnement ascendant du SAGE a été proposé dans le dossier préliminaire : l'instance de gouvernance (la CLE) basera ses décisions sur le travail des commissions géographiques et thématiques qui seront mises en places.

Les commissions auront ainsi un rôle majeur dans le fonctionnement de l'outil SAGE afin de garantir une bonne adéquation avec les réalités des territoires. Ces commissions n'étant pas cadrées par la réglementation, leur composition sera libre et ouverte à un large panel d'acteurs volontaires. Ces commissions, présidées par un élu du bureau de la Commission Locale de l'Eau, seront en interaction directe avec la CLE.

3 commissions géographiques pourront être proposées à la CLE : un découpage Creuse Amont, Creuse Aval et bassin de la Gartempe permettrait de traiter les problématiques locales de gestion de l'eau à une échelle suffisamment fine. Ces périmètres restent ajustables et feront l'objet des premières décisions de la CLE.

La composition de la CLE est la dernière étape avant l'entrée dans la phase de construction du SAGE. L'EPTB rappelle que la limite de nombre de membres maximale est fixée par l'État à 70 ce qui permettra de conserver une CLE opérationnelle. Les articles L212-4 II et R212-30 du Code de l'Environnement fixent un cadre bien défini pour la composition de chaque collège de la CLE :

- Collège des collectivités : **au moins 50 % de la CLE** dont au moins 50 % des membres nommés par les associations des maires représentant les communes, les EPCI à fiscalité propre ou les syndicats, et 1 siège par Région, par Département, par PNR et pour l'EPTB.

- Collège de l'État : **au plus 25 % de la CLE** dont au moins un représentant du Préfet Coordonnateur de bassin, et un représentant de l'Agence de l'Eau.

- Collège des usagers : **au moins 25 % de la CLE** dont au moins un représentant pour l'ensemble des chambres d'agricultures, des chambres de commerce et d'industrie, des associations syndicales de propriétaires ou représentants de la propriété foncière/forestière, des fédérations de pêche, des associations de protection de l'environnement, des associations de consommateurs, des producteurs d'hydroélectricité, des organismes uniques bénéficiant de prélèvements pour l'irrigation, des associations de pêche professionnelle.

Le mode opératoire proposé pour constituer la CLE est ensuite exposé :

Il est tout d'abord rappelé que la constitution de la CLE relève de la prérogative de la Préfète de la Creuse (coordinatrice des services de l'État pour le SAGE Creuse). En concertation avec

l'État, un mode opératoire permettant de s'appuyer sur le travail mené par le comité de l'eau depuis 2017 est apparu pertinent pour profiter de la dynamique en place.

1) L'EPTB va proposer 2 scénarios de composition de CLE au comité de l'eau du 16 septembre prochain. Ces scénarios sont annexés à l'envoi du présent compte rendu et de l'invitation au prochain comité de l'eau. Un choix collectif du scénario le plus adapté sera l'objectif de la réunion.

2) Fin septembre 2019, ce scénario sera transmis à la préfecture de la Creuse qui enclenchera à partir d'octobre 2019 la consultation officielle pour une durée de 2 mois.

3) L'arrêté de création de CLE du SAGE Creuse pourra ainsi intervenir en Décembre 2019 ce qui marquera l'entrée dans la phase d'élaboration du SAGE.

Dès à présent, les structures souhaitant intégrer la CLE sont invitées par les services de l'État à formuler leurs souhaits par courrier ou mail adressé à Mme la Préfète de la Creuse et/ou au Préfet du département d'appartenance de la structure (+ copies à la DDT de la Creuse et à la DDT du département d'appartenance de la structure).

Point sur l'élaboration de l'État Initial du SAGE

M. Berthelot (EPTB Vienne, Chargé de missions) réalise ensuite un point sur l'état initial du SAGE, qui constitue la première étape de la construction du SAGE. L'état initial est en cours de préparation afin de servir de base de travail dès 2020 à la CLE et aux commissions du SAGE Creuse. Il sera réalisé en interne par l'EPTB Vienne. La majorité des données disponibles ont été rassemblées dans l'objectif de pouvoir présenter les caractéristiques générales du bassin, l'état de l'eau et des milieux aquatiques, les usages liés à l'eau ainsi que l'organisation des acteurs de l'eau et les programmes en cours. Ce document sera complété et/ou ajusté grâce aux connaissances des acteurs du bassin et l'objectif est de mettre en évidence les spécificités de chaque secteur.

Planning récapitulatif 2019-2020

Le planning récapitulatif 2019-2020 est présenté :

- Juillet 2019 : Arrêté de délimitation du SAGE Creuse
- 16 Septembre 2019 : Comité de l'eau → choix d'un scénario de composition de CLE à transmettre à Mme la Préfète de la Creuse.
- Octobre-Novembre 2019 : consultation officielle par la Préfecture pour composer la CLE
- Décembre 2019 : Arrêté de création de CLE
- Janvier 2020 : début de l'élaboration du SAGE Creuse → état initial et proposition à la CLE de lancement d'une étude de type HMUC - Hydrologie Milieux Usages Climat (Besoin de connaissances

indispensable pour apporter une première réponse à l'urgence du déficit en eau, et aboutir à un partage et une gestion quantitative de la ressource).

Discussions

M. Labaye (Technicien de la chambre d'agriculture de la Creuse) s'interroge sur la limitation à 70 du nombre de membres de la Commission Locale de l'Eau.

M. Goval (Technicien de la DDT23) explique qu'il s'agit, au regard du fonctionnement des autres SAGE de dimensions comparables, d'un maximum à ne pas dépasser pour conserver une opérationnalité satisfaisante de la CLE. La DDT 86 appui ces propos.

M. De Lespinay (ASN Centre, membre du Comité de Bassin) considère qu'au delà de 60 membres, le fonctionnement d'une CLE devient très difficile.

M. Magnon (Chef de service environnement à la CC Vienne et Gartempe) demande des précisions sur les modalités de sollicitation pour la participation à la CLE et aux commissions.

Il lui est précisé que la sollicitation pour participer à la CLE peut être effectuée par demande courrier ou mail auprès de Mme la Préfète de la Creuse (coordonnatrice du SAGE pour l'Etat) et/ou du Préfet du département concerné par la structure (copie à la DDT de la Creuse et à la DDT du département concerné par la structure). Concernant les commissions géographiques et thématiques, leur composition sera libre et visera à mobiliser l'ensemble des acteurs volontaires pour s'impliquer dans la construction du SAGE.

M. Knies (élu de la chambre d'agriculture de Haute-Vienne) considère que le potentiel économique des usagers devrait être pris en compte pour constituer la CLE.

La DDT 23 rappelle que le Code de l'Environnement ne prévoit pas la prise en compte effective de ce critère mais que l'application de la loi permet déjà une représentativité certaine de la CLE.

Mme. Gagneux (Chargée d'intervention de l'Agence de l'Eau) considère qu'il serait souhaitable d'aborder d'ores et déjà la composition des commissions.

M. Loriot (Directeur de l'EPTB Vienne) rappelle que c'est la CLE qui aura pour responsabilité de définir le rôle des commissions. De plus, l'intérêt de ces commissions est de s'adresser au panel d'acteurs du territoire le plus large possible, le principal enjeu sera d'être exhaustif au sujet les personnes et structures invitées. Si toutefois des déséquilibres en terme de représentation des structures apparaissaient, la CLE pourra juger nécessaire de cadrer la composition de ces commissions.

Mme. Rivet (élue au Conseil Régional Centre-Val-de-Loire) émet un point de vigilance suite aux interventions précédentes au sujet de la représentation au sein de la CLE. Elle considère important de garder suffisamment de place pour le monde associatif et les membres qui n'ont pas d'intérêts économiques liés à l'eau.

M. Moncaut (Directeur de l'Environnement au Conseil Départemental de la Creuse) rappelle au sujet de la création des 3 commissions géographiques (Creuse Amont, Creuse Aval, Gartempe) qu'il n'est pas toujours judicieux de séparer l'amont de l'aval et qu'il sera nécessaire de conserver une unité afin de traiter les sujets réunissant l'ensemble des territoires. Il propose que les participants des commissions soient réunis en réunion plénière une fois par an. Il souhaiterait par ailleurs qu'une note rappelle aux élus les enjeux du SAGE et l'implication que demandera la participation aux commissions et en CLE.

L'EPTB rappellera ces éléments par courrier.

Mme. Halloin-Bertrand (service technique chambre agriculture 37) considère que le calendrier est ambitieux, notamment concernant l'étude HMUC qui va demander des discussions.

M. Loriot (Directeur de l'EPTB Vienne) confirme que le calendrier est volontairement ambitieux. Il s'agit d'une nécessité au regard des problématiques quantitatives qui imposent d'apporter des réponses rapidement et basé sur des connaissances suffisantes qui manquent à ce jour au territoire.

M. Darabasz (élu de la Fédération de pêche de la Creuse) souhaite apporter une réflexion au regard de l'urgence d'agir pour l'eau. Il rappelle notamment que la plupart des mares et de très nombreuses zones humides ont disparue avec l'action de l'Homme. Cette situation entraîne, en plus de la perte de biodiversité, un dysfonctionnement de l'hydrosystème. Il cite notamment le cas de la construction de bassin de rétention à la place de zones humides qui entraînent l'assèchement des cours d'eau à l'aval du fait de la forte évaporation et du non respect des débits réservés. Il conclut que la construction de ce type de réservoir n'est pas judicieuse.

M. Beguin (Fédération de pêche de la Vienne) souhaite que les actions qui seront prévues dans le SAGE soit réellement mises en application sur le territoire et insiste sur la nécessité que la CLE soit suffisamment forte pour aller au bout de ses idées et passer outre certaines minorités.

Mme. Rivet (élue au Conseil Régional Centre-Val-de-Loire) rappelle que, si le Conseil Régional a pu être par le passé réticent à la mise en place d'un SAGE sur le bassin de la Creuse, il est aujourd'hui convaincu du besoin d'un tel outil sur ce territoire. Elle précise que le temps de concertation sera important pour la réussite de cet outil, et cite l'enjeu de la continuité écologique comme étant un des enjeux du territoire pouvant bénéficier du SAGE.

M. Orvain (Président de l'EPTB Vienne) remercie l'ensemble des participants. Un prochain comité de l'eau sera organisé le 16 septembre 2019 pour réfléchir collectivement à la composition de la CLE. Il souhaite souligner l'importance de l'implication de chacun pour la réussite de ce projet de territoire et précise que la notion de solidarité amont/aval devra être au coeur des réflexions.

L'ensemble des annexes (documents de présentation) sont disponibles en téléchargement sur le site internet de l'EPTB Vienne via le lien suivant :

<http://www.eptb-vienne.fr/Comites-de-l-eau-BV-Creuse.html>



18 rue Soyouz
Parc ESTER Technopôle
87068 LIMOGES
Tél : 05 55 06 39 42

www.eptb-vienne.fr